Q. D'après ce que vous connaissez du pénitencier, de son administration ainsi que des fonctionnaires, diriez-vous que ces observations étaient justifiables?

R. Lorsque je les ai lues je n'ai pu voir pour quelles raisons elles étaient faites,

et je n'ai rien vu depuis pour les justifier.

Q. Avez-vous eu connaissance que des détenus aient été traités en aucun temps

avec trop de sévérité ou injustement?

R. Non; je dirai même que sous le rapport des détenus et de l'administration générale, tout est conduit d'une manière satisfaisante et économique.

Assermenté devant moi, au pénitencier de la Colombie-Britannique, le 11ème jour de septembre 1889.

(Signé) W. A. DEWOLF SMITH.

(Signé) Jas. G. Moylan. Témoin—(Signé) W. H. Keary.

Avis fut de plus donné aux détenus qu'ils auraient permission de voir l'inspecteur s'ils le désiraient. Huit ont profité de la permission. Cinq désiraient m'entretenir de leur sentence et de leur chance d'être grâciés. Deux m'ont demandé qu'il leur fut donné de la bouillie de maïs (mush) au souper, et un autre s'est plaint de la monotonie de l'alimentation. Je me renseignai sur cette dernière plainte. Je m'assurai que trois jours par semaine, les dimanche, mardi et jeudi, les prisonniers avaient du lard avec des choux ou navets, du poisson le vendredi, et les trois autres jours du bœuf bouilli et de la soupe assez bonne pour la table d'un lord. Chaque détenu a tout le pain qu'il lui faut aux trois repas et des pommes de terre en quantité au dîner. Il ne m'a pas paru nécessaire de prescrire aucun changement, mais j'ai donné instruction au préfet de s'entendre de temps à autres avec le médecin à ce sujet.

Je visitai aussi l'école, que fréquentent environ trente-cinq prisonniers, Sauvages et Chinois pour la plupart. Il ma fait plaisir de constater, comme pendant mes précédentes visites, que M. Keary s'acquittait parfaitement de ses fonctions d'instituteur, et qu'il accomplit une bonne œuvre en enseignant les principes élementaires à des gens absolument ignorants. Il y aurait moyen de faire davantage s'il y avait une bonne salle d'école et de plus grandes facilités pour l'enseignement.

Lorsque l'enquête a été close je reçus des éditeurs du Columbian la réponse suivante à ma lettre du 9 courant :—

Bureau du British Columbian, New-Westminster, C. B., 11 septembre 1889.

Monsieur,—Nous accusons réception de votre deuxième lettre en date du 9 courant au sujet d'une enquête sur les affaires du pénitencier provincial, et l'aurions fait avant si ce n'eût été d'affaires plus pressantes.

Relativement à votre demande répétée "de vouloir bien soit faire la preuve nous-mêmes, soit vous communiquer les noms de toutes personnes pouvant procurer l'existence d'abus ou d'irrégularités", nous soumettons respectueusement que vous auriez pu vous en dispenser si vous aviez lu plus attentivement les extraits imprimés de notre journal.

Afin de vous épargner la peine de consulter les liasses et pour votre commodité nous allons citer de nouveau:—(Suit l'extrait n° 1 ainsi que dans la 1re lettre.) Mais on pourrait leur faire déclarer ce qu'ils savent les uns les autres (ou, plus exactement, on pourrait obtenir que les employés du pénitencier qui connaissent